

Programme de vente aux enchères A10 de wagons privés du CN

Céréales de l'Ouest canadien

Dernière mise à jour : Juillet 2022

Programme de vente aux enchères A10 de wagons privés du CN :

Le CN offre un nouveau Programme de mise aux enchères de wagons-trémies céréaliers aux expéditeurs de céréales, d'oléagineux et de cultures spéciales qui désirent prioriser une partie de leurs besoins hebdomadaires. La mise à l'enchère vise les wagons du parc du CN pour des lots de 10 wagons expédiés depuis des installations de chargement desservies par le CN, avec une capacité de chargement de 10 à 24 wagons, dans l'Ouest canadien vers des destinations sélectionnées au Canada.

Les participants auront la priorité dans les processus de confirmation des demandes de wagons hebdomadaires et de planification du service ferroviaire.

Le programme vise à :

- assurer une meilleure compatibilité avec le registre des demandes du CN pour les céréales de l'Ouest canadien;
- favoriser une exécution fiable relativement au plan de transport hebdomadaire à horaires fixes des céréales du CN;
- permettre un accès commercial au parc de wagons-trémies céréaliers de l'Ouest canadien du CN.

Renseignements généraux

Ce programme s'applique aux envois partant de silos ou d'installations de chargement à des points d'origine desservis directement par le CN ou par un chemin de fer d'intérêt local partenaire du CN au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta ou en Colombie-Britannique, là où on effectue le chargement de céréales, d'oléagineux et de cultures spéciales en vue d'une expédition par wagons-trémies couverts.

Le programme s'applique aux envois d'exportation expédiés depuis ces points d'origine vers des destinations au Canada en service de transport de ligne du CN. Il peut s'agir d'envois directs acheminés par le CN, d'envois interréseaux ou de mouvements assujettis à la Règle 11 passant par des points d'accès conformes au protocole d'acheminement du CN.

Les prix de transport s'appliquant aux wagons fournis par le chemin de fer en vertu des tarifs régissant le transport de ligne du CN, ainsi que les frais associés à l'utilisation des actifs, à la demande de wagons et aux autres redevances et crédits s'appliquant aux wagons fournis par le chemin de fer en vertu du tarif CN 9000 portant sur les services optionnels pour les wagons complets s'appliqueront à ce programme.

Le programme s'applique aux envois en lot de wagons unique ou en wagons individuels destinés aux terminaux portuaires de Vancouver (C.-B.), de Prince Rupert (C.-B.), de Thunder Bay (Ont.) ou de l'est du Canada. Le programme ne s'applique pas aux points d'origine desservis par un transporteur interréseaux, ni aux embranchements desservis par le CN qui servent au chargement de wagons demandés et affectés par l'intermédiaire de la Commission canadienne des grains en vertu du paragraphe 87(2) de la *Loi sur les grains du Canada*.

Programme de vente aux enchères A10 de wagons privés du CN

Céréales de l'Ouest canadien

Dernière mise à jour : Juillet 2022

Participants admissibles

Les participants doivent :

- posséder une ligne de crédit approuvée auprès du CN;
- être inscrits au programme des Affaires électroniques du CN pour recevoir et faire des paiements conformément à ce programme par transfert électronique de fonds;
- être responsables de la gestion d'un silo ou d'une installation de chargement de céréales à un point d'origine admissible, ou conclure une entente (indépendamment du CN) avec le gestionnaire (chargeur) et collaborer avec ce dernier pour faire les demandes de wagons à l'aide de l'outil Demande de wagons céréaliers des Affaires électroniques du CN et pour faire en sorte que les wagons fournis et mis en place soient chargés, expédiés et facturés conformément au Programme de mise aux enchères.

Les participants peuvent communiquer avec le CN au sujet de ce programme en envoyant un courriel à l'adresse AuctionCarProgramCanada@CN.CA, à l'attention de l'administration du programme.

Lignes directrices de présentation des propositions

Les participants sont invités à présenter des propositions pour une attribution hebdomadaire de wagons.

- Une proposition dans le cadre du programme de mise aux enchères de wagons (programme ACO) est définie comme étant une « offre » de la part du participant, assortie d'un paiement au CN. En échange, le CN doit attribuer chaque semaine les wagons-trémies prévus au contrat.
- Une unité correspond à 10 wagons.
- CN fixera chaque semaine le seuil financier minimal pour le programme ACO.
- Les propositions peuvent être soumises par courriel à l'adresse AuctionCarProgramCanada@CN.CA, à l'attention de l'administration du programme.
- Si les propositions dépassent le nombre d'unités offertes, le CN fera une sélection en fonction de l'offre financière.
- Le CN se réserve le droit de rejeter n'importe quelle offre valide dans le cadre du programme ACO, en totalité ou en partie.
- Les participants dont l'offre est acceptée **CONCLUENT** avec le CN un contrat dans le cadre de la mise aux enchères comportant des droits et des obligations.
- Une offre acceptée donnera lieu à une confirmation électronique qui sera envoyée par courriel au participant.
- Le CN confirmera l'acceptation d'une proposition en attribuant un numéro de contrat du programme ACO qui sera communiqué au participant. L'acceptation sera transmise de façon électronique.
- Le CN enverra une facture au participant ayant fait l'offre retenue. Les paiements effectués dans le cadre du programme ACO ne sont pas remboursables.

Programme de vente aux enchères A10 de wagons privés du CN

Céréales de l'Ouest canadien

Dernière mise à jour : Juillet 2022

Processus hebdomadaire de demande des wagons

Lignes directrices de demande des wagons :

- Les demandes de wagons pour une semaine précises doivent correspondre à des multiples de 10 wagons, par point d'origine.
- Les participants qui remportent plusieurs unités doivent faire des demandes de wagons jusqu'au maximum prévu pour la mise en place au premier point d'origine, et ainsi de suite, jusqu'à ce que toutes les unités aient été demandées.

Exemple : Si un participant a 2 unités dans le cadre du programme ACO (20 wagons affectés), il doit demander 20 wagons affectés à un point d'origine de chargement de 20 wagons.

- Le nombre maximal de wagons pouvant être demandés dans le cadre de ce programme, ou de tout autre programme, à un point d'origine donné et pendant une semaine, est limité à la capacité totale de mise en place de wagons à ce point d'origine, sauf en cas d'accord préalable avec le CN.
- Si des demandes de wagons confirmées des semaines précédentes, faites dans le cadre du programme ACO ou de tout autre programme, n'ont pas encore été traitées, les demandes supplémentaires ne seront pas confirmées tant que le point d'origine n'aura pas reçu les wagons en attente. Les demandes de wagons doivent être transmises au CN au moyen de l'outil Demande de wagons céréaliers des Affaires électroniques avant 13 h (heure du Centre) chaque mardi, conformément aux dispositions relatives à la demande de wagons céréaliers de l'Ouest canadien du tarif CN 9000. Les demandes de wagons céréaliers doivent préciser l'installation de chargement d'origine, la date à laquelle les wagons sont demandés, le corridor de destination, la destination, la marchandise, le nombre de wagons demandés et les codes de référence servant à vérifier la conformité au programme. Les corridors admissibles à destination des ports sont : VN–Nord de Vancouver, VS–Sud de Vancouver, NP–Transbordeurs Vancouver, PR–Prince Rupert, LH–Thunder Bay, EC–Est du Canada.

Objectifs du CN en matière de service :

- **Confirmation :** Le CN s'efforcera de confirmer les demandes de wagons et planifiera le service avant ou pendant la semaine de la date demandée. Si le CN ne remplit pas ces obligations, il versera au client une somme de 250 \$ CA par wagon et remboursera le montant de la proposition si la demande de wagon n'est pas confirmée et que le service n'est pas planifié durant cette période. Le CN n'aura ensuite aucune obligation future de fournir des wagons pour cette commande.
- **Mise en place :** Si les wagons vides ne sont pas mis en place au point d'origine, ou à un point d'échange pour les points d'origine desservis par des chemins de fer d'intérêt local partenaires du CN, pendant la semaine de la date de service prévue ou avant 23 h 59 (heure locale) le dimanche de la semaine suivante, le CN versera au client une somme de 250 \$ CA par wagon et remboursera le montant de la proposition si les wagons ne sont pas mis en place durant cette période. Le CN n'aura ensuite aucune obligation future de fournir des wagons pour cette commande.
- Si le participant change le lieu de chargement ou le corridor de destination après la confirmation de la demande, nous ferons de notre mieux pour satisfaire la demande, mais la garantie pour défaut de mise en place ne s'appliquera pas si nous acceptons les changements.

Programme de vente aux enchères A10 de wagons privés du CN

Céréales de l'Ouest canadien

Dernière mise à jour : Juillet 2022

- Les wagons mis en place doivent être expédiés vers le corridor de destination correspondant à la demande de wagons confirmée, et les instructions d'expédition ou le connaissance doivent indiquer les codes de référence de la feuille de route servant à vérifier la conformité au programme. Une expédition vers un corridor différent sans le consentement du CN entraînera les frais prévus dans le tarif CN 9000 et la résiliation des droits du participant.
- Fluidité de la chaîne d'approvisionnement – Le CN se réserve le droit de réduire à sa discrétion l'attribution de wagons aux corridors dont les oléoducs sont à plein rendement, sous réserve d'un examen avec le client.
- Lorsqu'un participant ne fait pas de demande de wagons dans le cadre de son contrat du programme ACO, des frais de 250 \$ CA par wagon lui seront facturés et il perdra son offre financière.
- Les participants qui ne sont pas responsables de la gestion d'un silo ou d'une installation de chargement à un point d'origine admissible (tierces parties) doivent conclure une entente, indépendamment du CN, avec le gestionnaire (le chargeur) pour pouvoir demander des wagons, ainsi que pour assurer le chargement, l'expédition et la facturation des wagons qui sont mis en place conformément au programme.

Procédure de proposition pour la mise aux enchères de wagons

- Le CN publiera les renseignements suivants sur son site Web (www.cn.ca) :
 - a. Date et heure limite d'acceptation des propositions dans le cadre des contrats de mise aux enchères de wagons pour des semaines céréalieres précises.
 - b. Nombre total d'unités de wagons offertes par semaine céréalière.
 - c. Résultats hebdomadaires de la mise aux enchères.
 - d. Formulaire de proposition pour la mise aux enchères de wagons.
 - e. Courriel de la personne-ressource du programme.
 - Le CN confirmera l'acceptation d'une proposition en attribuant un numéro de contrat du programme ACO qui sera communiqué au participant. L'acceptation sera transmise de façon électronique. Le CN enverra une facture au participant ayant fait l'offre retenue. Le paiement dans le cadre d'un contrat du programme ACO n'est pas remboursable.
-

Programme de vente aux enchères A10 de wagons privés du CN

Céréales de l'Ouest canadien

Dernière mise à jour : Juillet 2022

Programme de mise aux enchères de wagons-trémies céréaliers de l'Ouest canadien – Foire aux questions

Q :

Qui est admissible à ce programme?

R :

Les participants admissibles doivent : (1) posséder une ligne de crédit approuvée auprès du CN; (2) être inscrits au programme des Affaires électroniques du CN pour recevoir et faire des paiements conformément à ce programme par transfert électronique de fonds; (3) être responsables de la gestion d'un silo ou d'une installation de chargement de céréales à un point d'origine admissible, ou conclure une entente (indépendamment du CN) avec le gestionnaire (chargeur) et collaborer avec ce dernier pour faire les demandes de wagons à l'aide de l'outil Demande de wagons céréaliers des Affaires électroniques du CN et pour faire en sorte que les wagons fournis et mis en place soient chargés, expédiés et facturés conformément au Programme de mise aux enchères; (4) demander des wagons pour des installations qui disposent de suffisamment de voie pour 10 à 24 wagons.

Q :

Quelles sont les installations de chargement admissibles au programme?

R :

Des silos ou des installations de chargement de céréales qui sont directement desservis par le CN ou par un chemin de fer d'intérêt local partenaire du CN dans l'Ouest canadien. Les installations de chargement admissibles doivent être organisées de manière que les wagons soient demandés à l'aide de l'outil Demande de wagons céréaliers des Affaires électroniques du CN et à ce que la capacité de mise en place soit suffisante pour recevoir tous les wagons demandés pendant une semaine, en lots de 10 wagons, pour une mise en place en une seule fois à l'arrivée et en une seule manœuvre. Le programme ne s'applique pas aux points d'origine desservis par un transporteur interrégionaux, ni aux embranchements desservis par le CN qui servent au chargement de wagons demandés et affectés par l'intermédiaire de la Commission canadienne des grains en vertu du paragraphe 87(2) de la *Loi sur les grains du Canada*.

Q :

Quelles sont les marchandises qui peuvent être expédiées dans le cadre du programme et dans les lots de wagons?

R :

Céréales, oléagineux et cultures spéciales de l'Ouest canadien. Les unités doivent être demandées et expédiées par lots de 10 wagons

Q :

À quels marchés de destination le programme s'appliquera-t-il?

R :

De l'Ouest canadien vers des destinations sélectionnées au Canada.

Q :

Comment le CN déterminera-t-il le soumissionnaire retenu en cas d'égalité?

R :

Le candidat qui soumettra son offre en premier se verra attribuer le contrat.

Programme de vente aux enchères A10 de wagons privés du CN
Céréales de l'Ouest canadien

Dernière mise à jour : Juillet 2022

Q :

Les contrats du programme de mise aux enchères de wagons peuvent-ils être transférés entre participants?

R :

Oui, les participants peuvent transférer les contrats entre eux. Le CN ne participera pas au marché secondaire. Un expéditeur ou une installation de chargement admissible demeure responsable de l'ensemble des processus hebdomadaires de demande de wagons, y compris de la saisie des codes de contrat pour la vérification du programme. Si un participant a obtenu plus d'un contrat de 10 wagons pour une semaine donnée et souhaite effectuer un échange avec une autre partie, TOUS les contrats doivent être transférés. Par exemple, si le participant obtient deux contrats de 10 wagons pour une semaine donnée, il doit transférer ces deux contrats à une seule autre partie.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre directeur ou directrice de comptes du CN.

Confidentiel



Date : _____

LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

Vente aux enchères A10 de wagons privés du CN

Nom de la compagnie :	
Nom du participant :	
Numéro de téléphone du participant :	
Adresse courriel du participant :	

Proposition pour la mise aux enchères de wagons		
Se- maine céré- alière ACO	Nombre d'unités de wagons (1 unité = 10 wa- gons)	Proposition pour chaque wagon (\$ CA)

Résultats :		
Unités de wa- gons attribuées	Numéro de con- trat ACO	Total d'unités at- tribuées

**Transmettre la proposition pour la mise aux enchères de wa-
gons à :**

AuctionCarProgramCanada@CN.CA

À l'attention de : Administration du programme